

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/20 A 20 H 00

L'an deux mil vingt, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUTIER Marc, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 12/12/20

Présents : Mar GAUTIER - Sylvène GRANDJEAN - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Pascal SERVAIS - Frédéric CALVAIRE - Catherine AUGER - Sophie GUMUCHIAN - Gérard HOURIEZ - Patrick MOREL - Peggy THIEBAUT - Alexandre VICHERD-BIROUILLE

Excusés : Florian BOUTEILLER (pouvoir donné à Sylvène GRANDJEAN) - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE)

Secrétaire de séance : Catherine AUGER

Quorum atteint (13 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 10/11/20.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES – Tarifs cantine au 01/01/2021

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels appliqués pour la cantine et la garderie périscolaire.

Il explique ensuite que ces tarifs n'ont pas évolué depuis septembre 2018 et que la nouvelle gestion de la cantine locale implique une légère augmentation du prix du repas pour les parents.

M. le Maire propose donc de passer le prix du repas à **4 € 20** à compter du 1er janvier 2021 (le coût de revient prévisionnel étant de 10 € par repas). M. le Maire précise également que la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie est d'accord sur ce montant.

M. le Maire précise également que les autres tarifs (PAI / Garderie) restent inchangés.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs qui seront applicables **au 1er janvier 2021** :

Cantine : 4.20 € le repas (au lieu de 4.00 €)

Cantine PAI : 2.00 € le service

Garderie : 1.20 € la 1/2 heure

Vote

Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Isolation logement communal dans le Bourg - Demande d'aide financière de la Région

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'isolation extérieure d'un logement communal situé dans le bourg, "51 Place Croix Mollard, 38380 ST PIERRE D'ENTREMONT", dont le coût prévisionnel s'élève à **37 650 € HT**, sur la base des devis présentés.

Il explique que ce projet est éligible à une aide de la Région au titre du "Bonus Relance 2020 - 2021" et propose de déposer dès à présent le dossier de demande de financement correspondant.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le dossier du projet ainsi que son coût et arrête le plan de financement comme suit :

COUT ESTIMATIF DU PROJET	37 650.00 € HT
● Subvention Région (50 %)	18 825.00 €
● Financement Commune	18 825.00 €

- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des travaux,

- **LUI CONFERE** tous pouvoirs pour signer les documents relatifs à ce projet.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Exonération exceptionnelle de loyer

M. le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de démolition d'une partie du bâtiment communal abritant d'anciens logements situés dans le Bourg.

Il explique ensuite que le locataire qui occupe l'autre partie du bâtiment a subi diverses nuisances pendant la durée des travaux de démolition (bruit et notamment poussières...) et qu'il n'a pu occuper son logement pendant la journée, ceci durant un mois.

M. le Maire propose donc qu'il soit exonéré d'un mois de loyer afin de compenser les désagréments subis pendant ces travaux, sachant que le montant du loyer mensuel perçu est de 319 € 18.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'annulation du montant du loyer de M. Gabriel BANDET correspondant au mois de **janvier 2021**;
- **PRECISE** que cette annulation est accordée à titre exceptionnel ;

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mise à disposition du Centre de Vacances et de Loisirs "Le Perce Neige" situé au Planolet

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce centre de vacances appartient à la commune de l'Isle sur Sorgues et que cette dernière est d'accord pour mettre à disposition ce bâtiment dans le cadre de l'exploitation du domaine skiable.

Il explique ensuite que cette mise à disposition est à titre gracieux à l'exception des abonnements et consommations d'électricité, de gaz, d'eau, de chauffage et de téléphone dont la prise en charge incombe à la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère.

M. le Maire demande donc l'approbation des membres du conseil pour signer cette convention de mise à disposition.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la signature du document joint à la présente délibération ;

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

DOSSIERS EN COURS

Travaux démolition d'une partie du bâtiment communal du Bourg et aménagement de la place :

M. le Maire précise qu'il reste à faire les arases des murs et la jonction au parking de la Chartreuse. Il précise également que l'aménagement de la place est dans l'attente de la réception d'éléments complémentaires de l'architecte et du bureau d'études en charge de ce dossier.

Projet de maison de santé :

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que M. Samuel RABILLARD, représentant la société "La Savoisienne", est en charge de ce projet. Il reste notamment à définir le prix du m² des locaux qui seraient mis à disposition ainsi que la date effective de cette mise à disposition.

INFORMATIONS DU MAIRE

EPIC "Domaine skiable Cœur de Chartreuse" :

M. le Maire informe le conseil municipal que le fonctionnement du télésiège des Fraisses était remis en cause du fait d'un problème de sécurité (arbres secs menaçant de tomber). Après avoir prévenu le propriétaire de ce danger, la commune a fait effectuer l'abattage des arbres.

M. le Maire précise également qu'à ce jour, aucune autorisation pour l'ouverture des pistes de ski n'a été donnée. Néanmoins, les services techniques de la station s'efforcent de tout mettre en œuvre pour que tout soit opérationnel dès l'autorisation effective.

Concernant le projet de place de retournement au croisement des deux routes départementales au Planolet, un test sera effectué avec un bus de grand gabarit le 21/12.

Application "Panneau Pocket"

Cette application est à l'étude et sera vue lors d'un prochain conseil. Elle permettrait notamment d'informer rapidement les habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) :

M. Pascal SERVAIS rend compte des différents sujets abordés :

Le nouveau bureau de la CCCC est en place et au travail depuis le 3 novembre 2020 sous une bonne ambiance. Sous la présidence d'Anne LENFANT, l'ensemble de l'exécutif travaille en cohésion pour rattraper le retard pris sur l'ensemble des dossiers en cours.

Pôle Tertiaire : La construction de la dernière tranche de bâtiment du pôle tertiaire a été entièrement votée et les lots de construction attribués par l'équipe précédente en avril 2020. Les travaux ont été mis en attente du fait du besoin de mettre en conformité la zone concernée avec un risque d'inondation lié au pont sur le Guiers en amont de cette zone. Ce risque est maintenant levé et le nouveau permis de construire a été déposé à la mairie d'Entre Deux Guiers pour validation.

Contrat Ambition Tourisme (géré et financé par la région AURA) : Le conseil communautaire de la CCCC a validé la préparation d'un projet pour notre territoire, lequel sera présenté pour validation auprès de la Région dans le projet d'ensemble de la Région. Ce projet comprend trois axes :

- La construction d'une vélo-route reliant les 5 Lacs (depuis le Léman jusqu'à Paladru).
- L'aide au développement de zones Pleine Nature mettant en valeur notre patrimoine touristique et surtout naturel. Une attention particulière sera apportée aux sentiers pédestres.
- L'aide au développement quantitatif et surtout qualitatif des hébergements.

Notre projet est élaboré en commun avec les Communautés de Communes de Val Guiers et d'Aiguebelette. Il sera déposé en Région fin janvier.

Slow Tourisme (Porté par la CCCC) : Le conseil communautaire de la CCCC a validé la décision de poursuivre le travail d'études du développement touristique de notre territoire réalisé pendant la précédente mandature par le cabinet Boursier.

Ce projet prévoit 4 axes de travail :

- Axe 1 : développer une Identité Chartreuse
- Axe 2 : Créer de l'Innovation dans les offres de loisir
- Axe 3 : Améliorer la Qualité de notre offre d'hébergement
- Axe 4 : Revoir la Gouvernance Tourisme du territoire pour l'adapter aux contraintes actuelles.

La commission Tourisme a pris en charge ce projet et l'ensemble des actions.

Déchets : Le renouvellement du contrat des ordures ménagères pour 2021 a été effectué et validé par le conseil communautaire de la CCCC. Malheureusement, une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres et il s'agit de l'actuel concessionnaire. Les tarifs ont augmenté très sensiblement et afin d'éviter toute hausse des taxes d'enlèvement pour les particuliers, il est impératif d'accentuer encore beaucoup plus le tri effectué par chacun dans ses ordures. Si cet objectif est atteint, le volume à évacuer et à traiter diminuera et les taxes pourront être stabilisées. Les services de ramassage trouvent encore beaucoup trop régulièrement des pneus, cartons, bois dans les poubelles à ordures ménagères. Ces incivilités coûtent beaucoup trop cher à la collectivité et fait porter sur les taxes de tous l'irrespect et le manque de civisme de quelques uns.

Projet DGIFP : Par décision de l'Etat, les trésoreries de Saint Laurent du Pont et des Echelles vont très prochainement fermer. L'ensemble des services sera rassemblé à Pont de Beauvoisin. Les visites des citoyens seront très encadrées et limitées dans ces nouveaux centres. Pour pallier à cette situation, certains bureaux de tabac seront agréés pour distribuer et/ou vendre des documents ou des timbres fiscaux ; l'utilisation du site internet de la Direction des Finances devra être priorisée ; les bureaux de poste deviendront les lieux de récupération des espèces habituellement remises par les collectivités dans les trésoreries.

Frelons asiatiques : le développement de ces insectes reste préoccupant dans notre région. En 2020, 11 nids ont été détruits sur le territoire de la CCCC. Une convention a été signée pour la prise en charge d'une partie de la destruction de ces nids par la CCCC. Les communes devront délibérer pour le solde restant dû.

AADEC : Marylène GUIJARRO, maire de St Joseph de Rivière et Vice-Présidente à la petite enfance à la CCCC a accepté de devenir la représentante de la CCCC à l'AADEC.

Information sur le développement de la fibre :

Le déploiement du réseau connaît des difficultés liées à la construction des nœuds de raccordement (locaux techniques). Outre le retard accumulé au départ du projet, les groupes ALTICE / SFR et sa filiale ISERE FIBRE annoncent un retard qui ne pourra pas être résorbé avec en cause la COVID 19 ; de ce fait, le déploiement connaîtra un décalage jusqu'à fin 2021.

Fin de séance à 22 H 15.